L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 76. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 JANVIER 1886. 59me Année

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 JANVIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier. No. 80 rue Bourbon, entre Conti et St-Louis, meubles élégants meublant douze chambres, etc.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

L'industrie de la soie.

Nous avons toujours cru, nous croyons encore, que l'industrie de la soie doit être une source abondante de revenus pour la Louisiane ; nous croyons qu'il n'y a pas au monde de sol ni de climat plus propre à la sériciculture. C'est l'opinion des agronomes les plus distingués, des hommes les plus habiles du métier ; c'est un fait démontré par plusieurs années d'expérimentations constamment suivies de succès.

Il a fallu à la France, à l'Italie, à l'Espagne, de nombreuses années pour créer, pour développer, pour propager, pour perfectionner l'élevage du vers à soie ; nous avons, nous, atteint le but, du premier coup, du jour au lendemain—et cela malgré notre inexpérience, malgré notre gaucherie, malgré les faux pas que nous avons faits, les fautes que nous avons commises.

Ce sont, précisément, nos essais heureux, nos succès éclatants, inespérés, qui ont attiré l'attention du gouvernement de Washington. Il faut rendre au Département de l'Agriculture cette justice que, depuis plusieurs années, il s'est voué, avec un zèle que l'on trouve rarement ailleurs, au développement, dans toute l'Union, des industries agricoles, dont une des plus intéressantes et des plus lucratives est, sans contredit, la sériciculture.

Pour un pays où la fabrication des soieries a fait, en peu de temps, de merveilleux progrès, ce serait une bonne fortune que de se procurer, chez lui, la matière première, que de s'affranchir ainsi du tribut que, pour l'obtenir, il paie à l'étranger! Le Département de l'Agriculture l'a bien compris et partout où il l'a pu, il a favorisé la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie. Grâce aux avantages exceptionnels de son climat, aux merveilleuses qualités de son sol, la Louisiane méritait, plus que les autres Etats, ces encouragements et elle les a reçus. Le Département a lancé des circulaires très alléchantes qui ont agi sur les esprits ; à plusieurs reprises, il a envoyé de grandes quantités de graine ou d'œufs ; il a publié et distribué, gratis, des brochures qui étaient d'excellents petits traités de sériculture, et devaient servir de guide à ceux qui s'adonneraient à cette industrie ; il a, enfin, pris sous son patronage et entretenu à ses frais une filature qui est établie aujourd'hui, à Lewisburg, paroisse St. Tammany. Un pareil acte entraînait après lui une lourde responsabilité. Jusqu'à là, bien des personnes avaient hésité à planter le mûrier, à établir de petites magnaneries pour se livrer à l'élevage du ver à soie, parce qu'elles ne voyaient pas de marché où elles pussent placer leurs produits. La fondation de la filature et l'agence qui y a été attachée ayant créé ce marché, tous les doutes ont été levés ; on s'est mis à planter avec confiance, et des boutures ont été libéralement distribuées de tous les côtés.

L'agence avait été autorisée à demander qu'on lui envoyât les cocons non seulement de la Louisiane, mais de tous les Etats du Sud. Nous en savons quelque chose, nous qui avons publié toutes les annonces gratis, comme nous l'avons fait invariablement, comme nous le ferons, sans hésiter, toutes les fois qu'il s'est agi ou qu'il s'agira du développement, dans le Sud, d'industries susceptibles d'en augmenter la prospérité.

L'agence a reçu un grande quantité de ces cocons, et c'est au moment où la filature, établie dans un endroit sain et parfaitement outillée, va recommencer les travaux, que le Département en ordonne l'interruption.

La mesure a lieu de nous étonner de la part d'une administration dont nous avons si souvent, et à juste titre, loué le zèle éclairé et patriotique.

On nous dit que le manque de fonds en est la cause. Entendons-nous bien ; ce n'est pas l'argent qui fait défaut dans le trésor—les caisses du gouvernement en regorgent—mais l'allocation de l'an dernier est épuisée—une allocation de quinze mille dollars à distribuer entre plusieurs Etats, pour encourager une industrie si importante! On conviendra que l'administration n'avait pas, en cette circonstance, gaspillé follement l'argent de l'Union.

Nous savons bien que la sériciculture et la filature de la soie ne sont encore fondées que sur une petite échelle, mais elles existent, elle fonctionnent, elles sont en pleine voie de progrès. Elles ne doivent pas, elles ne peuvent pas péricliter. C'est à ceux qui nous représentent à Washington de veiller à ce qu'une nouvelle déception ne vienne pas s'ajouter à toutes celles que nous avons déjà éprouvées ; c'est à eux de couvrir d'une protection efficace la sériciculture. Nous nous adressons surtout à ceux qui ont à la défendre d'une façon spéciale—à l'hon. Louis St-Martin, à l'hon. Michael Hahn—principalement à l'hon. St-Martin, qui est chargé par ses commettants, de plaider la cause d'une industrie qui est née, qui a grandi, qui s'est développée au milieu d'eux.

Un grand devoir lui incombe, en ce moment. Nous nous adressons à lui avec confiance, bien persuadés que, fidèle à ses antécédents, il saura rappeler au gouvernement ses promesses et obtenir de lui les secours dus à ceux qui ne se sont mis à l'œuvre qu'en vertu des engagements qu'il a contractés à leur égard. Nous prisons beaucoup l'esprit d'économie, mais il fait fausse route quand il s'acharne à épargner une bagatelle, quelques centaines de dollars dont l'emploi judicieux pourrait rapporter, dans quelques années, des millions au pays!

On parle beaucoup d'immigration dans notre Etat, on la demande à grands cris, de tous les côtés ; dernièrement encore, il était question de la fondation prochaine de colonies européennes que devait attirer ici le développement de la sériciculture et de la fabrication des articles de paille et d'osier. L'idée est excellente ; il n'y a pas de climat, pas de sol plus propres à la culture des matières premières qui servent à alimenter ces industries. Le moyen pourtant de faire venir les étrangers, si nous commençons par nous montrer indifférents à tout ce qui peut les intéresser, si nous laissons aller tout à l'aventure, si nous ne savons soutenir, au moins par une légère lisière, ce qui est encore trop faible pour marcher tout seul. Qu'on nous cite une seule industrie au monde, aujourd'hui plus ou moins prospère, pour laquelle on n'ait pas fait mille fois plus que pour celle qui nous occupe.

Nous nous plaignons du commerce de transit dont une partie nous abandonne pour prendre un autre chemin ; ce qui nous en reste se fait dans de telles conditions qu'il ne nous est plus possible d'en tirer de quoi vivre. Il y a peut-être là un peu de notre faute, mais nous ne sommes pas les seuls coupables, puisque toutes les villes qui s'obstinent à ne faire, comme nous, que du transit, se trouvent à peu près dans la même détresse. Si cette branche d'activité n'est plus, à elle seule, capable de nous soutenir, rejetons-nous sur une autre ; ayons recours aux industries manufacturières. Il n'y a plus que ce moyen, pour nous, de sortir de la gêne où nous nous traînons depuis si longtemps. Produisons nous-mêmes les articles de première nécessité ou de luxe, au lieu d'aller les acheter chez les autres, à des prix souvent exorbitants.

L'industrie de la soie est une de celles qui conviennent le mieux à notre climat, à notre sol, à nos aptitudes, au besoin de nos femmes et de nos filles ; travaillons à la développer ; sollicitons l'aide de ceux qui sont chargés de soutenir nos premiers efforts. Le gouvernement, le Congrès nous doivent un appui qu'ils nous ont promis. Nous espérons bien que les hommes que nous avons choisis pour défendre nos intérêts à Washington, ne failliront pas à leur mission, et que l'appel que nous faisons à MM. St. Martin et Hahn sera entendu.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée par le journal "Le Franco-Louisianais".

Giroflé-Girofla, ce soir, à l'Opéra.

ARRIVÉE DES NAVIRES FRANÇAIS "LA FLORE" ET "LE TALISMAN"—M. Beuvé, gérant du consulat français de la Nouvelle-Orléans, a reçu, dimanche, une dépêche télégraphique de l'amiral français Lacombe, lui annonçant que la *Flore* et le *Talisman* arriveront à la Nouvelle-Orléans vers le milieu du mois de février.

On sait que ces navires viennent remettre solennellement, à la Société Française de notre ville, de la part du gouvernement de la Mère-Patrie, un magnifique drapeau, en récompense des services rendus par elle, depuis plus de 20 ans, à la marine française, toutes les fois qu'un de ses navires est venu mouiller dans notre port.

— DÉPART DE M. BŒUVÉ. — Nous avons le regret d'annoncer le départ de M. Bœufvé, chancelier, gérant le consulat de France, depuis plus de six mois. M. Bœufvé nous quitte non sans chagrin ; il s'était attaché à la Nouvelle-Orléans où il s'était fait, un nombreux cercle d'amis qu'il estimait et dont il était estimé. Mais le devoir l'appelle ailleurs, il obtient un fort bel avancement, un avancement inespéré. Il passe directement de la Chancellerie du Consulat de la Nouvelle-Orléans à celle de la Légation française de Washington. Tout en lui exprimant le regret de son départ, nous ne pouvons que le féliciter d'une promotion qu'il mérite à tous égards.

Nous lisons, dans l'*Etoile roumaine*, à propos des tours blindées :

La commission a continué jeudi et vendredi l'attaque des coupoles au moyen des mortiers rayés de 21 centimètres.

Cent coups ont encore été tirés sans qu'on soit parvenu à obtenir le résultat désiré, qui consistait à toucher directement la toiture des ouvrages ; mais il s'en faut bien que ces quatre séances de tir aient été inutiles. Elles ont fourni la démonstration la plus éclatante de la proposition qui fait le fond du dernier ouvrage de M. le général Brialmont (*la Fortification du temps présent*) et qui peut se résumer dans les termes suivants :

En présence des moyens dont dispose actuellement l'artillerie de siège, il n'est pas possible de tenir sur les remparts d'autres canons que les pièces sous tourelles. Ces derniers engins ne peuvent plus être considérés comme des accessoires, bons seulement à être employés dans certains cas particuliers ; ce sont aujourd'hui des éléments indispensables de la fortification moderne, et tout fort qui n'en sera pas largement pourvu est condamné d'avance à être mis hors de combat quelques heures après l'ouverture du bombardement.

On ne peut parcourir, en effet, le théâtre de l'action sans être frappé de la manière dont les 155 projectiles tirés dans les quatre dernières séances se sont groupés tout autour des coupoles. Si l'on relève, comme la commission le fait en ce moment, tous les points de la chute sur une feuille de papier transparent, pour en faire le plan à une échelle déterminée, et si l'on superpose ce graphique à un plan de fort dessiné à la même échelle, on constate que tous les coups seraient tombés, dans une attaque réelle, à l'intérieur de l'ouvrage, bouleversant les terre-pleins, saccageant les plates-formes et mettant les affûts hors de service, çà et là.

Les points d'impact sont tellement rapprochés, que les *entonnoirs* se seraient en partie réciproquement recomblés si les obus avaient été remplis de poudre et munis de fusées percutantes. Ici, au contraire, ces projectiles avaient été des *schrapnels* pourvus de fusées à temps, une telle grêle de balles se serait abattue sur le fort, que tous les servants des pièces découvertes auraient été mis hors de combat. Comme les obus, s'enfonçant dans le sol, ont laissé la trace parfaitement visible du dernier élément de leur trajectoire, on voit au premier coup d'œil que les balles de schrappnel seraient tombées à peu près suivant la direction verticale.

Les affûts à *éclipse* du modèle même le plus perfectionné n'auraient donné rien d'aucun secours pour les servants et n'auraient pu les préserver d'une mort certaine. Les adversaires des tourelles ne peuvent pas aujourd'hui leur opposer ce système d'affût, qui n'a, d'ailleurs, été employé jusqu'ici qu'en Angleterre, et dont M. le général Brialmont, dans son ouvrage précité, ne préconise l'emploi que pour les batteries affectées à la défense des côtes. L'illustre ingénieur ne pouvait désirer une confirmation plus saisissante des théories en faveur desquelles il a écrit ce remarquable ouvrage qui est appelé à produire une profonde sensation dans tous les cercles militaires.

Le Journal des Débats du 8 janvier nous apprend que la nouvelle de l'adoption d'un nouveau modèle de fusil à répétition, sur lequel le ministre de la guerre, de l'Autriche, comte Bylandt-Rheydt, a déjà fait quelques communications, pénètre dans le public. La nouvelle arme est nommée *Geradezug Gewehr* ; un ingénieur nommé Manicher en est l'inventeur. Cinq coups sont emmagasinés et les cartouches vides disparaissent automatiquement après chaque coup. Un homme un peu exercé peut tirer trente coups à la minute. Le demi-million de florins voté en automne pour compléter les réserves d'armes a paruit au ministère de la guerre de faire procéder à des expériences sur la nouvelle arme. Mais si chaque fusil doit coûter, comme on le dit, 50 fl., ce serait une dépense de 50 millions de florins à faire. Il est vrai qu'on réaliserait une sérieuse économie en transformant les anciens fusils d'après le modèle nouveau.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

L'assemblée générale de la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, de Paris, laquelle a pour président d'honneur M. Henri Brisson et dont le siège est 61, boulevard de Strasbourg, vient d'avoir lieu.

Cette assemblée, fort nombreuse, a présenté beaucoup d'intérêt. Les assistants ont appris qu'une somme de 77,000 francs a été distribuée pendant l'exercice 1885 pour indemnité de maladie ou d'accidents et secours aux veuves, orphelins ou ascendants des sociétaires.

Les services de contentieux, placements et renseignements commerciaux ont reçu un développement considérable pendant ce même exercice, qui se solde par une augmentation d'actif de 40,000 francs, ce qui porte l'avoir social à 111,000 fr. Il est bon d'ajouter que, depuis six ans à peine qu'elle est fondée, cette jeune Société a recruté déjà près de 8,000 adhérents, et que le total des secours distribués depuis sa fondation a dépassé 158,000 *fr.*

Le bureau du conseil qui arrivait à l'expiration de son mandat a été, au scrutin, réélu en son entier à la presque unanimité de l'assistance.

Suivant des informations reçues, de Berlin, par un journal belge, le Pape aurait adressé aux princes de la famille impériale d'Allemagne une lettre les priant de faire une démarche auprès de l'empereur pour que Sa Majesté concède aux missionnaires catholiques, dans les colonies allemandes, les mêmes droits qu'aux missionnaires protestants.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 23 janvier :

La température s'est un peu adoucie depuis quelques jours, mais en échange, le temps s'est mis à la pluie, au brouillard, et est devenu des plus désagréables.

Les chemins sont dans un état affreux.

—Des blocs de glace, d'une grosseur assez considérable, ont été vus flottant chaque jour depuis mercredi.

Il y a bien des années qu'un tel fait ne s'est produit ici.

—On nous signale quelques cas de coqueluche parmi les enfants de couleur du voisinage. Avis aux mamans dont les enfants n'ont pas eu leur tour.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 23 janvier :

C'est avec le plus vif plaisir que nous le constatons ; les rapports que nous avons reçus, cette semaine, confirment, de tous points les expériences faites, il y a huit jours, par M. Fleytas, le gén. Brent et M. Richard McCall—expériences dont nous avons donné le résultat dans notre dernier numéro. Toutes les souches qui ont été examinées, après les dernières gelées, ont été trouvées intactes ; pas une n'avait été sérieusement attaquée.

—Nous reproduisons ce qui a été dit et fait au dernier meeting de l'Association des Planteurs sucriers de la Louisiane, sur ce sujet :

La discussion étant ouverte sur l'état des souches, M. J. W. Godbery dit qu'il voit avec peine un certain nombre de planteurs affirmer avec insistance que les souches ont été atteintes. Cette appréhension est sans fondement. C'est l'eau et non le froid sec qui fait du mal à la souche. Il n'y a jamais eu de saison qui lui ait été plus favorable, à l'exception, toutefois, des dernières grands froids. M. Godbery voit, du reste, avec bonheur, que la majorité est du même avis. Rien de plus funeste que les rapports exagérés sur le mauvais état des souches. En définitive, depuis dix ans, il n'y a jamais eu d'aussi bonne saison pour elle.

M. Edmund McCollom est de la même opinion : il affirme que les souches sont intactes ; il a examiné les siennes, la veille du meeting, mais il ne répond pas de l'avenir, il ne sait quel temps il fera plus tard.

Le président, M. John Dymond, dit qu'il y a eu, depuis dix ans, deux saisons où la souche a été attaquée—1879 et 1881. En 1879, il y a eu de la glace, le 5 janvier et elle a duré trois jours. On avait eu, en 1878, un temps défavorable pour la récolte. La terre avait été défoncée par les charrettes et par les mulets ; les souches se trouvaient ainsi exposées, par conséquent, la récolte a été attaquée par le froid et réduite d'un tiers. La température a été, cette année là, aussi basse qu'il y a 15 jours.

Le 30 décembre, 1880, ainsi, il y a eu de la glace et de la pluie. Les champs ont été défoncés, de tous les côtés, par les charrettes. Le froid survint sur ces entrefaites ; de là, la mauvaise récolte de 1881.

M. McCollum rappelle ensuite que M. Wm. A. Shaffer a affirmé que la souche n'est pas attaquée ; elle n'avait pas encore gerbé, le terrain est en excellent état. Il est d'avis que, pour les insectes, la récolte donnera une bonne moyenne.

M. Studniczka a ajouté que plus de 100 planteurs lui ont donné leur opinion sur l'effet produit par les froids ; tous sont de l'avis qui vient d'être exprimé.

Sur l'habitation Ames, en face de la ville, un planteur a passé toute une journée à examiner un champ de 25 acres ; il n'a trouvé que 65 tiges qui fussent attaquées, parce qu'elles étaient dans l'eau.

—Un automne, à la fois froid et sec empêche, d'un côté, les pousses de se produire ; de l'autre, les charrettes de défoncer le terrain. La souche se trouve ainsi doublement protégée. Le juge Rost a apporté dans nos bureaux un échantillon qui en est la preuve évidente. Une seule pousse a été lancée, elle était au-dessus de la surface du sol.

Le même juge Rost nous a montré une pomme de terre qui a été tirée de terre, après la gelée qui avait pénétré à deux pouces au-dessous de la surface du sol ; elle était parfaitement saine.

Le temps nuageux que nous avons eu, presque tout le temps, est une autre circonstance favorable. On peut en dire autant de la pluie qui a suivi la glace. La souche a été ainsi débarrassée de la gelée à laquelle elle était exposée, et préservée de l'acidité que l'on pouvait redouter.

Un grand nombre de planteurs sont résolus à couper la tête des souches, aussitôt que le temps le permettra, et à les recouvrir de terre. Personne ne peut dire quel sera, plus tard, l'effet du travail sur la souche, mais on affirme généralement que toutes les chances sont en faveur d'un pousse abondante.

L'artout où la semence de canne a été mise en "windrow", elle est en bon état. Il n'y a que peu d'endroits, dans les Attakapas, où elle ait souffert.

—Cette année, M. Léonce M. Soniat a sur l'habitation Cedar Grove, paroisse Iberville, tiré de 162 acres de cannes 390 boucauts de sucre et 710 barils de mélasse—soit, environ 415,000 livres de sucre raffiné. La mélasse a été très-abondante et elle a rendu, en poids, presqu'autant que le sucre.

—Depuis deux ans, l'attention de tous les planteurs sucriers est dirigée sur l'habitation Magnolia, propriété de l'ex-gouverneur Warmoth, pour deux importantes raisons : 1. parce qu'elle a été choisie comme une des stations où les chimistes du gouvernement doivent faire des expériences ; 2. parce que c'est là qu'a été été établi le premier National Cane Shredder en Louisiane—(appareil ingénieux qui sépare la tige de la canne en nombreuses baudes fines avant de la faire passer sous les cylindres.)

Beaucoup de producteurs de cannes ont visité cette habitation, en 1884 ; beaucoup d'autres en ont fait autant, pendant et après la dernière roulaison.

On sait que l'habitation Magnolia fait presque toute sa culture à la vapeur ; de là, de graves doutes sur la récolte du sucre. M. Warmoth engraisse beaucoup ses terres et il vise plus à la qualité des cannes et au développement de la matière saccharine qu'à la quantité du rendement brut.

Nous apprenons qu'en 1885, il avait en culture 452 acres et demi ; le rendement en cannes a été de 20 tonnes l'acre. Comme on le verra dans la lettre que nous avons obtenu le privilége de publier, la moyenne de la récolte du sucre a été de 163 livres 3/4 de sucre la tonne—la plus forte qu'il y ait jamais eu en Louisiane. La moyenne d'extraction, de 78 7/100 pour cent, est aussi extraordinaire, et M. Warmoth ne doute pas que ce résultat ne soit dû à son Shredder.

Quand la gelée survint, le 8 du courant, les 100 dernières tonnes étaient déjà sur les "cars" du chemin de fer pour être transportées à la sucrerie. Le tout a été gelé et il a fallu arrêter les machines jusqu'au dégel. Bien qu'attaquées ainsi, les cannes ont encore donné un bon sucre, ce qui est extraordinaire après un pareil accident. Aucune canne n'avait été mise en "windrow"—précaution absolument nécessaire dans toutes les autres parties de l'Etat.

Nous recommandons à l'attention des planteurs le document suivant qui donne tous les résultats de la roulaison chez M. Warmoth :

Habitation Magnolia, Lawrence, Lne. }
14 janvier, 1886. }

A M. Samuel Fiske :

Monsieur—Je m'empresse de vous donner les résultats de ce que nous avons accompli à l'aide du *National Cane Shredder*, sur mon habitation.

Opérations	Tonnes de cannes broyées	Extraction quantum pour cent
1re	1,754. 6-10	76. 47-100
2e	1,113. 3-10	79. 9-10
3e	1,657. 47-100	77. 17-100
4e	2,392. 83-100	78. 35-100
5e	1,440. 36-100	79. 6-10
6e	1,493. 36-100	79. 19-100
Total	9,851. 32-100	
Moyenne d'extraction		78. 7-100

La récolte totale en sucre a été de 1,613,748 livres—ce qui fait une moyenne de 163 livres 3/4 par tonne de cannes, et de 3,276 livres l'acre.

Notre récolte de 1884, avec la canne soumise au Shredder, nous avait donné une moyenne d'extraction de 74 58-100 pour cent, avec une moyenne de 12 38-100 pour cent de sucre. Dans notre jus de cannes, le rendement avait été de 158 42-100 livres par tonne.

La récolte de 1885 avait été gravement endommagée par un violent ouragan qui a eu lieu, en septembre. La canne n'a pas pu atteindre sa moyenne ordinaire de maturité et de douceur. La quantité de sucre, dans le jus de cannes, est descendue à une moyenne de 11 8-100 pour cent—ce qui constitue une perte de 10 pour cent sur 1884.

Avec un jus aussi riche que celui de l'an dernier, notre récolte se serait élevée de 178 à 180 livres par tonne de cannes.

Le fonctionnement du Shredder et de ses accessoires a été complètement satisfaisant ; il n'a causé ni délai dans les travaux ni coûté un sou de réparation. Tout au contraire, on avait, par négligence, laissé passer à travers votre machine un marteau d'acier et deux morceaux de fer ; ces objets étrangers ont été ramassés par l'appareil de sûreté qui fait partie de la machine et qui les a écartés des engrenages. Ils n'ont pu pénétrer jusqu'aux cylindres, qu'ils auraient probablement endommagés. Il y aurait eu là la fois perte de temps et perte d'argent en réparations.

Le succès de l'expérience de l'an dernier est confirmé par celui que nous venons d'obtenir, cette année. Je suis bien aise de pouvoir vous en féliciter.

H. C. WARMOTH.

—Les producteurs de sucre de la vallée du Mississippi se réuniront, pour la sixième fois, en convention, le 4 février, dans la ville de St-Louis. Le professeur Wiley assistera à l'assemblée. Il a promis de faire un rapport sur les expériences du procédé de diffusion et sur les études qu'il a faites, cet hiver, des différents procédés employés en Europe.

— On nous écrit, de Patterson-ville, paroisse Ste-Marie :

"Nous craignons fort que les orangers ne soient sérieusement attaqués et que bien des fruits n'aient été tués dans leur naissance — les prunes, par exemple."

— M. Dan Thompson est à peu près le seul planteur qui n'ait pas achevé sa roulaison. Sa récolte sera immense. On craint beaucoup que les quatre nuits de gelée que nous avons eues, n'ait tué les souches et la semence de cannes. Hélas ! il faut qu'il nous arrive toujours quelque contretemps.

Nous publierons, demain, la suite de nos nouvelles de la Louisiane.

Le Petit Ludovic, à l'Opéra, mercredi soir.

Les produits français et la concurrence étrangère.

On s'étonne parfois—dit le *Temps* du 9 janvier—des difficultés que rencontre au dehors l'écoulement des marchandises françaises, alors que, dans toutes les expositions universelles, les plus hautes récompenses sont généralement attribuées à des produits français. La supériorité qui est ainsi officiellement reconnue à ceux-ci ne serait-elle donc plus admise par la masse des consommateurs, et ne faudrait-il y voir qu'une politesse faite par d'heureux concurrents à une nation qu'ils ont cessé de redouter ? La question vaut qu'on l'étudie. Tous les hommes du monde ne seraient qu'une vaine et dangereuse fusée s'ils ne devaient servir qu'à nous rendre moins sensible le détachement de notre clientèle étrangère. Elle semble rechercher moins que par le passé nos produits, et pourtant ils ne paraissent avoir en rien démérité de sa faveur. D'où vient cette contradiction ?

Un jugement que vient de rendre la huitième chambre correctionnelle de la Seine va nous le dire. C'est une histoire qui ne laisse pas que d'être piquante.

Donc, au mois de mars dernier, le jugement est du 28 décembre 1885, mais les instructions ne se font pas en un jour—une maison de commission de Paris présentait au service de la douane centrale une balle de fausses dentelles étiquetées "Etoffes réexportées en Espagne. Il ne s'agissait que de faire admettre ces tissus, pendant quelque temps, en entrepôt : simple formalité, qui ne pouvait, en principe, soulever aucune objection.

Par quel hazard ou par quelle inspiration le service des douanes en fit-il des doutes sur l'exactitude de la déclaration ? Il voulut procéder à la vérification des tissus anglais et il constata qu'ils étaient revêtus d'étiquettes portant la marque suivante : *"Paris.—Produits français."* Ces étiquettes avaient été apposées en Angleterre. Le but du dépôt du colis dans un entrepôt de Paris devenait évident : c'était un surcroît de précautions, destiné à tromper la marchandise anglaise tous les caractères extérieurs d'un produit français.

Procès-verbal fut dressé, et des poursuites furent engagées, à la diligence du procureur de la République, contre la maison de commission. Celle-ci a plaidé la bonne foi. Elle n'avait servi que d'intermédiaire. Elle ignorait la fraude commise. Elle la regrettait vivement et ne s'y fit certainement pas assoupie. Le tribunal a été de cet avis. Il a reconnu que le commissionnaire mis en cause par le procès-verbal était resté étranger à la fraude. Les juges étaient armés, néanmoins, pour la punir dans tout certaine mesure. La loi du 23 juin 1857 a, en effet, expressément autorisé, par son article 14, "même en cas d'acquittement," la confiscation des produits revêtus d'une marque contrefaite ou frauduleusement apposée. En conséquence, le tribunal a prononcé la confiscation des tissus saisis, et il a, de plus, condamné le prévenu aux dépens. La concurrence déloyale, que les fabricants anglais avaient cherché à faire aux tissus français, s'est trouvée, dans ce cas particulier, empêchée. Mais, pour une saisie qui est effectuée, combien de colis échappent à la vigilance de la douane !

La morale de cette histoire, c'est que nos concurrents étrangers ne se piquent guère de morale quand ils veulent nous déloger d'un marché. Les produits français sont conservé la vogue, quoi qu'en dise, et les brevets de supériorité qu'ils reçoivent à toutes les expositions ne laissent nullement les acheteurs indifférents ; mais les producteurs étrangers en sont quittes pour vendre comme produits français et pour déclarer comme marchandises de provenance parisienne des articles fabriqués, par exemple, en Angleterre. La clientèle qui, dans le monde entier, entend nous approvisionner que de marchandises françaises, n'a pas diminué ; mais trop souvent on la trompe sur l'origine des objets qu'on lui livre, et, si elle se plaint ensuite de leur fabrication défectueuse, c'est encore tout profit pour nos concurrents vers qui elle incline alors à se tourner. Il se peut que l'hypocrisie soit un hommage rendu à la vertu ; les déclarations hypocrites que la douane a relevées pourront, à ce titre, satisfaire notre amour-propre national. Elles n'en sont pas moins de nature à nous causer un préjudice difficile assurément à mesurer, mais dont les exportateurs ont beaucoup à souffrir.

Aussi comme conclusions pratiques de ces observations sommaires, formulerons-nous un double vœu. D'une part, nous souhaitons que l'administration des douanes soit le plus possible appuyée par les tribunaux dans les poursuites qu'elle exerce ou dans celles qu'elle sollicite en vue de défendre les intérêts de notre industrie et de notre commerce, dans l'affaire que nous avons parlé, le substitut de la République a parfaitement mis en lumière l'intérêt du nom duquel toutes les fraudes doivent être énergiquement réprimées : d'où, celui du travail national. Vendre aux consommateurs espagnols, comme produits français, des objets de fabrication étrangère, c'est priver notre pays des avantages qu'il eût trouvés à une exportation de ses propres produits. Toutes les fois qu'elle le pourra, la justice devra venir en aide à la douane pour protéger la production française : la protection par la vérité et par l'affirmation du droit, se peut-il concevoir rien de meilleur et de plus salutaire.

D'autre part, nous voudrions que nos producteurs fissent un sérieux examen de conscience, analogue à celui que nous demandions l'autre jour à l'Etat. Se sont-ils organisés suffisamment pour assurer à l'étranger la vente des produits véritablement français ? Leur représentation sur les principaux marchés extérieurs ne laisse-t-elle rien à désirer ? Succursales, maisons de vente ou de dépôt, unions syndicales et associations pour l'exportation, comptoirs d'échantillons, exposition en compte à demeure ou mobiles, chambres de commerce, voyageurs spéciaux, recours à des intermédiaires français ou largement intéressés à offrir des produits français, tous ces moyens de propagande et d'influence sont-ils employés comme ils peuvent l'être ? Dans cet ordre d'idées, il reste, certainement, bien des initiatives à prendre.

L'un des jouets qui ont le plus de succès, en ce moment, dans les boutiques en planches des boulevards parisiens, c'est, paraît-il, une sorte de toupie, d'une construction particulière, à laquelle on a donné le nom de "les petits valseurs". Il s'agit, en effet, d'un groupe, un homme et une femme, qui valsent ensemble, avec une grande légèreté, bien qu'ils soient faits d'une manière assez pesante, et que, surtout, les jupes de la danseuse représentent un poids relativement considérable.

C'est que les jupes sont le *volant* de l'appareil, volant auquel on imprime un mouvement de rotation rapide, au moyen d'une ficelle roulée autour de la taille de la danseuse, et que l'on tire rapidement, tout en tenant le danseur entre les doigts de l'autre main. Une certaine puissance vive se trouve, alors, emmagasinée dans le volant, et, dès qu'on pose le couple verticalement sur un plan horizontal, il se met à valser.

Cela paraît fort simple. Notez, cependant, que ce mouvement de valse, si léger qu'il soit, est extrêmement complexe.

Quel est l'axe, en effet, de cette toupie singulière ? L'axe apparent, c'est la verticale qui traverse le corps de la valseuse et le centre du volant ; mais l'axe de rotation vrai est un axe instantané placé entre les deux danseurs, ce qui se conçoit à merveille quand on examine le groupe avec attention. Il faut remarquer, d'abord, que le poids du danseur est en porte-à-faux sur l'axe de rotation de la danseuse, lequel passe par le centre du volant, et qu'il tend à faire pencher cet axe toujours du même côté.

Voici donc ce qui se produit : Dans le premier moment, quand on pose le couple valseur verticalement sur le plan horizontal, l'axe est vertical et, durant un temps inappréciable, c'est autour de lui que tourne le système ; mais aussitôt, il s'incline, entraîné par le poids du valseur, et les pieds de celui-ci touchent le plan horizontal ; c'est le danseur, alors, durant un temps tout aussi inappréciable, qui sert d'axe, et la force emmagasinée dans le volant sert à faire tourner le système autour de lui.

Voilà la théorie. Dans la réalité, les deux mouvements que nous venons de détailler, se combinent en un seul, dont le centre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, est situé entre les deux valseurs.

Ce n'est là qu'un jouet d'enfant ; mais il est bien imaginé, et les grands enfants qui commencent à étudier la mécanique, peuvent en retirer plus qu'un amusement.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'une mission chinoise d'instruction viendrait prochainement en France. L'arrivée récente à Paris de cinq officiers chinois avait fait supposer à tort à plusieurs de nos confrères que ces officiers étaient attachés à la mission dont il s'agit, tandis qu'ils ne faisaient que traverser la France pour se rendre en Angleterre et en Allemagne afin d'y surveiller l'exécution de commandes faites dans ces deux pays par leur gouvernement.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'un décret de l'impératrice-régente de Chine a sanctionné les mesures qui lui ont été proposées pour l'envoi en Europe de la mission dont nous avons parlé et qui comprendra vingt-cinq jeunes gens instruits dans les écoles de l'arsenal de Fon-Tcheou : seize sont destinés à poursuivre leurs études en France ; les neuf autres iront en Angleterre. M. Prosper Giquel est nommé directeur de la mission, fonction qu'il a déjà remplie. S. Exc. Tcheou, actuellement un des administrateurs de l'arsenal de Fon-Tcheou, est désigné pour le poste de directeur chinois.

Le envoi de ces jeunes officiers destinés à suivre les cours des écoles spéciales françaises, n'est-il pas une preuve de plus de l'entière cordialité des rapports de la République avec la cour de Pékin ?

Le roi du Portugal a reçu, le 7 janvier, M. Billot, le nouveau ministre de France, en audience solennelle, avec le cérémonial usité.

Les discours échangés ont affirmé les rapports cordiaux qui existent entre les deux pays.

Décédé, hier à midi, à l'âge de 21 ans, Dame JOSÉPHINE LAFITTE, née Josephine Vincent, native de la Nouvelle-Orléans, les amis et connaissances des familles Louis Lafitte, J. Vincent et Rogan sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 3 heures P. M. Le corps est exposé à sa dernière résidence No 57 rue Kerlérec.

De la part de son époux.

Décédé, hier, lundi, le 25 janvier 1886, à midi 10 minutes, à l'âge de 38 ans et demi, JEAN ARNAUD LANAUX, fils de George Lanaux. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Lanaux et Bonnot sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures très précises, de la résidence de son père, encoignure des rues Ursulines et Prieur.

Décédée le 25 janvier 1886, à 7 heures p. m., ELIZABETH CASTEIX, à l'âge de 7 ans, enfant de Ernest Casteix et de Marcelina Casteix. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, Mardi, 26 janvier, à 3 heures p. m. Le corps est exposé chez ses parents, No 238 rue Marigny, entre Claiborne et Robertson.

Décédée, hier, à 11 heures A. M., à l'âge de 3 ans et demi, Mlle THÉRÈSE SAPURIN, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 26 janvier 1886, à 11 heures A. M. Le corps est exposé rue Gentilly, coin Nelson.

De la part de ses parents.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite VENDREDI, 29 janvier 1886, à 6 heures et demie du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de feu BAZILE LOUSTAUNAU. Ses parents, amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

De la part de ses frères et sœurs.

C. LAZARD & CIE.,
Coin des rues Canal et North Peters.
OFFRENT MAINTENANT A DES PRIX ÉNORMÉMENT RÉDUITS UN IMMENSE
Assortiment de Vêtements d'Automne et d'Hiver, Chapeaux et Linge de Dessous pour Hommes, Jeunes-Gens et Enfants.
Echantillons pour mesures expédiés par la malle, sur